

Séance
extraordinaire
du 17 décembre
2024

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-
SEPTIÈME (17^e) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX-MIL-VINGT-
QUATRE (2024) À COMPTER DE 20 H 20 À LA SALLE DU CONSEIL
SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

ABSENT

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale
Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du
cabinet du maire
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
M. Steve Corneau, directeur des finances

Deux (2) contribuables

M. Jérôme Boucher et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de
l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.12.599

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION

Monsieur le maire Martin Soucy, préside la séance et les personnes
présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de
la Loi.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent
avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le
procès-verbal.

24.12.600

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la
signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024.

Reporté

ADMINISTRATION

- 4. Règlement n° 2024-1520 : Règlement modifiant le Règlement n° 2024-1518 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville : dépôt du projet.
- 5. Règlement n° 2024-1524 : Règlement adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l'année financière 2025 : avis de motion et dépôt du projet.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 6. Construction DJL Inc. – Promesse d'achat : autorisation de signature.
- 7. Construction DJL Inc. – Servitude sous seing privé sur le lot 6 191 891 du cadastre du Québec : autorisation de signature.
- 8. Mitis en affaires – Entente de coopération intermunicipale 2025-2027 : ressource partagée Directeur (trice) de développement industriel et commercial : autorisation de signature.
- 9. Lot 6 449 165 du cadastre du Québec - Promesse d'achat : autorisation de signature.
- 10. Lot 6 486 067 du cadastre du Québec – Renonciation à la rétrocession : autorisation.

FINANCES

- 11. Prévisions budgétaires révisées 2024 de l'Office d'habitation de La Mitis – Secteur Mont-Joli : dépôt et acceptation.
- 12. Radiation de compte à recevoir.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 13. Superviseur Voirie – Service des travaux publics : embauche.
- 14. Caissier – Service des loisirs : embauche.
- 15. Caissier – Service des loisirs : embauche.
- 16. Préposé ski de fond– Service des loisirs : employé temporaire.
- 17. Formations – Nouveaux membres du CCU : autorisation.
- 18. Formation d'opérateur de véhicule d'élévation : autorisation.
- 19. Stage en prévention : autorisation.
- 20. Programme pompiers 1 – Demande de subvention pour de la formation pour les années 2025-2026 : autorisation.
- 21. Restructuration au Service des incendies : autorisation.

LOISIRS

- 22. Club des 50 ans et + – Bail de la salle Père-Boutin : autorisation de signature.
- 23. Croix Rouge Canadienne – Cours de gardiens avertis et prêt à rester seul : autorisation.
- 24. Culture Bas St-Laurent – Développement culturel en région :

autorisation.

TRAVAUX PUBLICS

25. Acquisition de compteurs d'eau : octroi.

URBANISME

26. Comité consultatif d'urbanisme – calendrier 2025 : acceptation.

27. Municipalité de St-Octave-de-Mitis – Colportage dans le cadre du Carnaval de St-Octave de Mitis : autorisation.

28. Affaires nouvelles.

29. Période de questions.

30. Clôture et levée de l'assemblée.

24.12.601

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, tel que rédigé.

ADMINISTRATION

24.12.602

RÈGLEMENT N° 2024-1520 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2024-1518 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE : DÉPÔT DU PROJET

Point reporté

24.12.603

RÈGLEMENT N° 2024-1524 : RÈGLEMENT ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour l'adoption du *Règlement n° 2024-1524 : Règlement adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l'année financière 2025* et dépose ce projet de règlement.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

24.12.604

CONSTRUCTION DJL INC. – PROMESSE D'ACHAT : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a un projet de développement résidentiel Pelletier-Lebel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a besoin d’acquérir le lot 4 072 654 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski pour réaliser son développement résidentiel;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli acquière le lot 4 072 654 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski de Construction DJL Inc.;

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raîche, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la promesse de vente à intervenir avec Construction DJL Inc., laquelle valant comme si ici au long reproduite;

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli mandate Me Nadia Heppell, notaire pour la rédaction de l’acte de vente à intervenir avec Construction DJL Inc. pour l’acquisition du lot 4 072 654 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski;

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raîche, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l’acte de vente notarié à intervenir avec Construction DJL Inc.

24.12.605

CONSTRUCTION DJL INC. – SERVITUDE SOUS SEING PRIVÉ SUR LE LOT 6 191 891 DU CADASTRE DU QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a un projet de développement résidentiel Pelletier-Lebel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a besoin d’une servitude de passage sur le lot 6 191 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski pour la construction d’une conduite d’aqueduc pour ce développement résidentiel;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raîche, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l’acte de servitude sous seing privé à intervenir sur le lot 6 191 891 du cadastre du Québec avec Construction DJL Inc., lequel valant comme si ici au long reproduit.

24.12.606

MITIS EN AFFAIRES – ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE 2025-2027 : RESSOURCE PARTAGÉE DIRECTEUR (TRICE) DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE Mitis en affaires et la Ville de Mont-Joli reconnaissent la difficulté de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie ciblée de développement industriel et commercial prospective et

attractive tant à l'échelle locale que territoriale sans qu'une ressource humaine soit attirée spécifiquement à ce mandat;

CONSIDÉRANT QU'ils reconnaissent la difficulté de recruter des employés qualifiés dans le domaine du développement industriel et commercial dans le secteur public;

CONSIDÉRANT QU'ils ont des besoins dans leur organisation respective;

CONSIDÉRANT QU'ils désirent travailler ensemble afin de se partager une ressource humaine tout en désirant garder leur autonomie décisionnelle et financière;

CONSIDÉRANT QU'ils désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et 468 et suivant de la *Loi sur les cités et villes* afin de conclure une entente intermunicipale en matière de partage de ressource humaine et matérielle dans le domaine du développement économique et industriel ;

CONSIDÉRANT QU'ils ont signé une entente intermunicipale « Agent de développement industriel et commercial » le 6 février 2023 et qu'elles désirent la modifier;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy maire et madame Carole Raîche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la nouvelle entente de coopération intermunicipale 2025-2027 : ressource partagée directeur (trice) de développement industriel et commercial à intervenir avec Mitis en affaires, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

24.12.607

**LOT 6 449 165 DU CADASTRE DU QUEBEC – PROMESSE D'ACHAT :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli possède encore des terrains à vendre dans le développement résidentiel de la rue Beaupré;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la vente du lot 6 449 165 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski à madame Louiselle D'Astous et monsieur Ghislain Jean pour la somme de 32 252,88 \$ taxes applicables en sus;

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raîche, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la promesse de vente à intervenir avec madame Louiselle D'Astous et monsieur Ghislain Jean, laquelle valant comme si ici au long reproduite;

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raîche, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de vente notarié à intervenir avec madame Louiselle D'Astous et monsieur Ghislain Jean.

24.12.608

LOT 6 486 067 DU CADASTRE DU QUÉBEC – RENONCIATION À LA

RÉTROCESSION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a vendu le lot 6 486 067 du cadastre du Québec à madame Amélie Gauthier et monsieur Julien-Vincent Côté le 1^{er} septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs ont fait défaut de construire un bâtiment principal sur ledit lot avant le 1^{er} septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l’acte de vente et la promesse de vente prévoyaient une clause de rétrocession à la Ville de Mont-Joli en cas de défaut des acheteurs de construire le bâtiment dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT QU’une nouvelle personne désire acquérir ledit lot et y construire sa résidence;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli renonce à sa clause de rétrocession du lot 6 486 067 du cadastre du Québec et autorise madame Amélie Gauthier et monsieur Julien-Vincent Côté à vendre directement ledit lot à madame Michelle Vézina aux mêmes conditions de vente que si la Ville lui aurait directement vendu soit, entre autres, que la construction du bâtiment principal soit effectuée dans les 12 mois de la signature de l’acte de vente et que le prix de vente soit de 53 608.81 \$ taxes applicables en sus.

FINANCES

24.12.609

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2024 DE L’OFFICE D’HABITATION DE LA MITIS – SECTEUR MONT-JOLI : DÉPÔT ET ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE la Société d’habitation du Québec (SHQ) a produit un nouveau rapport d’approbation pour les prévisions budgétaires révisées de l’Office d’habitation de la Mitis pour l’année 2024;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli dépose et accepte de contribuer au déficit anticipé 2024 de l’Office d’habitation de La Mitis secteur Mont-Joli représentant un montant de 102 488 \$ au lieu de 101 655 \$ pour la Ville de Mont-Joli pour les numéros de l’ensemble immobiliers suivants : 1242, 1419, 1836, 2853 et 3292.

24.12.610

RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la radiation des comptes et intérêts suivants :

- Bois BSL : 18 250 \$;
- MRC de la Mitis : 7 557.87 \$;
- Bradken : 113.99 \$;
- Martin Chassé : 384.66 \$;
- Mikaël Roussel : 800 \$;
- Brasserie Labatt : 2 000 \$;
- Kathy Marin 284.39 \$;
- Annie Ratté : 327.53 \$.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.12.611

SUPERVISEUR VOIRIE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le poste de Superviseur voirie au Service des travaux publics sera à pourvoir dès le 4 janvier 2025 suite à un départ à la retraite;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage interne dudit poste;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation en date du 28 novembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur François Beaulieu soit embauché à titre de Superviseur voirie au Service des travaux publics, et sera assujetti à une période de probation et aux conditions inscrites à la politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli et ce, rétroactivement au 3 décembre 2024.

24.12.612

CAISSIER – SERVICE DES LOISIRS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a besoin de caissiers lors des séances payantes de patinage et de hockey libre à l’amphithéâtre Desjardins;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 10 décembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Estèle St-Germain soit nommé à titre de caissière au Service des loisirs de la Ville de Mont-Joli, et ce, rétroactivement au 21 septembre 2024.

24.12.613

CAISSIER – SERVICE DES LOISIRS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a besoin de caissiers lors des séances payantes de patinage et de hockey libre à l’amphithéâtre Desjardins;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 10 décembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Alicia Sirois soit nommée à titre de caissière au Service des loisirs de la Ville de Mont-Joli, et ce, rétroactivement au 17 novembre 2024.

24.12.614

PRÉPOSE SKI DE FOND – SERVICE DES LOISIRS : EMPLOYÉ TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a besoin d’un nouveau préposé à l’entretien des sentiers de ski de fond au parc du ruisseau Lebrun;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 10 décembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Sébastien Canuel soit nommé à titre de préposé ski de fond au Service des loisirs de la Ville de Mont-Joli, et ce, à compter du 18 décembre 2024.

24.12.615

FORMATIONS – NOUVEAUX MEMBRES DU CCU : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a récemment nommé deux nouveaux membres au sein du Comité consultatif d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QU’une formation est maintenant obligatoire pour tous les membres du Comité consultatif d’urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise l’inscription de madame Caroline St-Onge et de monsieur Bernard Martin à la formation obligatoire des membres du Comité consultatif d’urbanisme et leur rembourse les frais d’inscription le cas échéant.

24.12.616

FORMATION D’OPÉRATEUR DE VÉHICULE D’ÉLEVATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 29 novembre 2024;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise l'inscription de messieurs Mario Laroche, Ben Willms, Hugo Mathey, Yannick Pelletier, William Labrie et Yann Desgroseilliers à la formation d'opérateur de véhicule d'élévation.

24.12.617

STAGE EN PRÉVENTION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Heppell, pompier à temps partiel à la régie d'incendie Mitis est en cours de formation dans le but d'avoir son attestation d'étude collégiale (AEC) en prévention;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Heppell d'effectuer son stage auprès du Service incendie de la Ville de Mont-Joli en février 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Mathieu Heppell, pompier à temps partiel à la régie d'incendie Mitis à suivre un stage d'une durée de 30 heures, non rémunéré, en prévention incendie avec le Service incendie de la ville de Mont-Joli, et ce, au mois de février 2025.

24.12.618

PROGRAMME POMPIERS 1 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DE LA FORMATION POUR LES ANNEES 2025-2026 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli prévoit la formation de six pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Mitis.

24.12.619

RESTRUCTURATION AU SERVICE DES INCENDIES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 51 alinéa 1 paragraphe 9 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail, LSST*, stipule que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur, entre autres en lui assurant la formation, l'entraînement et la supervision appropriés afin de faire en sorte que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié;

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de la ville de Mont-Joli a seulement 4 officiers actuellement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la restructuration du Service des incendies augmentant ainsi le nombre d'officier à 6 officiers (lieutenant) pour la caserne de Mont-Joli à partir de l'exercice financière 2025.

LOISIRS

24.12.620

**CLUB DES 50 ANS ET + – BAIL DE LA SALLE PÈRE-BOUTIN :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans et + désire occuper de nouveau la salle Père-Boutin, les mardis, mercredis et jeudis après-midi ainsi que pour certains soupers;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le bail à intervenir avec le club des 50 ans et +.

24.12.621

**CROIX ROUGE CANADIENNE – COURS DE GARDIENS AVERTIS ET
PRÊT À RESTER SEUL : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs doit annuellement adhérer à des organismes et regroupement de services afin de bénéficier de services divers et de tarifs préférentiels;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 10 décembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le Service des loisirs de la Ville à renouveler l’adhésion avec la Croix-Rouge canadienne au coût de 459.70 \$ pour les cours de gardiens avertis et prêt à rester seul.

24.12.622

CULTURE BAS ST-LAURENT – DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN RÉGION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs doit annuellement adhérer à des organismes et regroupement de services afin de bénéficier de services divers et de tarifs préférentiels;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 10 décembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le Service des loisirs de la Ville à renouveler l’adhésion avec Culture Bas-St-Laurent au coût de 300 \$ pour le développement culturel en région.

TRAVAUX PUBLICS

24.12.623

ACQUISITION DE COMPTEURS D’EAU : OCTROI

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise l’achat d’équipements à la firme Compteurs d’eau du Québec pour un montant de 34 642,23 taxes incluses.

URBANISME

24.12.624

COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME – CALENDRIER 2025 : ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli accepte le calendrier 2025 des réunions du Comité consultatif d’urbanismes aux dates suivantes :

- 8 janvier 2025;
- 5 février 2025;
- 5 mars 2025;
- 9 avril 2025;

- 7 mai 2025;
- 21 mai 2025;
- 4 juin 2025;
- 18 juin 2025;
- 16 juillet 2025;
- 6 août 2025;
- 20 août 2025;
- 3 septembre 2025;
- 3 décembre 2025.

24.12.625

MUNICIPALITÉ DE ST-OCTAVE-DE-MITIS – COLPORTAGE DANS LE CADRE DU CARNAVAL DE ST-OCTAVE-DE-MITIS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Octave-de-Métis tiendra son carnaval annuel du 23 janvier au 2 février 2025;

CONSIDÉRANT QU’elle désire faire du colportage à Mont-Joli pour promouvoir son Carnaval;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté son règlement n° 2021-1447 concernant la vente itinérante, le colportage, la sollicitation et autres activités de commerce, et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec et qu’une résolution est nécessaire ;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la Municipalité de Saint-Octave-de-Mitis à faire du colportage sur le territoire de la Ville de Mont-Joli afin de promouvoir le carnaval de Saint-Octave-de-Mitis.

24.12.626

AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles.

24.12.627

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’a été posée.

24.12.628

CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé à 20h48

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière